

SAGE Marque-Deûle

Groupe de travail « Zones Humides » – Compte rendu

Le jeudi 19 avril 2018

à 14h00, Stadium Lille Métropole – Villeneuve d'Ascq

Ordre du jour :

1. Présentation et rappel des objectifs de l'étude
2. Méthodologie
3. Calendrier

La liste des participants est indiquée en page finale.



Préambule

Mot d'accueil de la Présidente du groupe de travail, Françoise GOUBE, et présentation de l'ordre du jour par Victoire SEINGIER.

Déroulé de l'ordre du jour

1. Présentation et rappel des objectifs de l'étude (Charles GOSSET, BIOTOPE)

Le bureau d'études Biotope, après s'être présenté, rappelle le contexte et les objectifs de l'étude. L'obligation de conformité aux dispositions du SDAGE est notamment précisée et les grands objectifs de l'étude sont rappelés :

- définir et mettre en œuvre un protocole pour identifier les zones humides présentant une forte valeur environnementale (ZHFVE) sur le bassin du SAGE Marque-Deûle ;
- proposer une politique de préservation, de reconquête et de gestion.

Le phasage et l'objectif de chacune des trois phases est présenté :

- Phase 1 : pré-localisation des secteurs à forts enjeux environnementaux riches en milieu humides. L'objectif de cette phase est de préparer au mieux la partie terrain en ciblant au plus juste les secteurs à inventorier.
- Phase 2 : recensement des zones humides déjà connues. Ici, l'objectif est d'intégrer les zones humides avérées à l'inventaire afin d'éviter tout doublon.
- Phase 3 : inventaire des zones humides à forte valeur environnementale. Les résultats de cette partie permettront de rédiger des dispositions définissant la politique de gestion et de reconquête de ces zones au sein des documents du SAGE (PAGD et règlement).

2. Méthodologie (Charles GOSSET, BIOTOPE)

La méthodologie proposée par le bureau d'études est présentée pour chacune des phases, avec un focus sur la partie 1, en cours.

a- Phase 1

La méthode mise en œuvre pour la pré-localisation des secteurs à forts enjeux environnementaux riches en milieu humides est rappelée. L'utilisation de la cartographie ARCH comme base d'analyse suscite des échanges sur la vigilance à avoir vis-à-vis des habitats humides. Il est précisé que l'étude test menée par le CBNBI pour la DDTM59 a permis de mettre en évidence ces limites, en particulier sur le territoire du SAGE Marque-Deûle, mais celles-ci restent toutefois mineures.

Les pistes d'optimisation de la pré-localisation sont précisées :

- actualisation de certaines données dont ARCH ;
- exploitation de données complémentaires pour lesquelles les premiers tests confortent la pré-localisation réalisée par la cellule d'animation du SAGE.

b- Phase 2

Pour la phase 2, les structures identifiées pour la phase de consultation sont présentées. L'objectif de cette phase est de récolter un maximum d'information avec un niveau de précision élevé pour les zones humides déjà connues en vue de compléter la carte de pré-localisation et d'éviter une double prospection. Ces données seront analysées au regard des critères réglementaires de définition des zones humides et seront hiérarchisées dans la cartographie produite. Il est demandé dans ce cadre d'avoir un regard sur les zones humides frontalières (sur les autres SAGE et en Belgique).

c- Phase 3

La méthodologie mise en œuvre pour la phase 3 est détaillée. Il est rappelé que les critères de définition des zones humides qui ont été retenus dans le cadre de l'étude sont : présence de végétation caractéristique de zone humide OU présence de sols caractéristiques de zone humide. De manière non cumulative, donc, conformément aux échanges préalables avec les services de l'Etat, confirmant que dans le cadre des inventaires SAGE, ce niveau de détermination convenait. Il ne s'agit pas d'un inventaire réglementaire, mais d'un outil permettant de définir une politique d'intervention du SAGE et un faisceau de présomption supplémentaire pour les porteurs de projets. La présence seule d'une végétation caractéristique de zone humide suffira ainsi à qualifier un site comme humide. Le critère sol (relevé pédologique) ne sera utilisé qu'en cas d'absence de végétation spontanée. Suite aux échanges en séance, il est précisé que la délimitation et l'analyse de la fonctionnalité des zones humides ne se fera pas selon la méthodologie reprise par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. La délimitation sera ainsi réalisée au polygone échantillonné sur la base de la végétation et de la topographie. La description et caractérisation du site seront réalisées selon les champs de la base de données GWERN.

La phase 3 permettra ensuite de classifier les zones humides selon les 3 catégories du SDAGE (zones à reconquérir, zones à restaurer et zones de maintien de l'agriculture). Les conclusions de la phase 3 permettront la rédaction de propositions d'orientation pour la gestion des zones humides identifiées sous la forme de dispositions.

3. Calendrier (Charles GOSSET, BIOTOPE)

L'étude a été lancée début mars.

Le calendrier prévisionnel intégré au cahier des charges est présenté :

- Phase 1 : 2 mois
- Phase 2 : 3 mois ;
- Phase 3 : 7 mois.

Le commencement de la phase d'inventaire en juillet suscite des réactions sur la pertinence des prospections, notamment pour la flore en milieux prairiaux où les fauches ne permettront pas un inventaire précis. Il est préconisé d'adapter le planning pour débiter au plus tôt sur ces milieux ou de décaler les prospections à l'année suivante.

Suite au groupe de travail, il a été convenu de démarrer les prospections de terrain dès le 04 juin 2018 et de manière prioritaire sur les milieux prairiaux. Une communication adaptée sera mise en œuvre.

Après épuisement de l'ordre du jour, la Présidente du groupe de travail propose de conclure la séance.

Excusés :

CAMBIER Francis, Syndicat des propriétaires fonciers ruraux

Freddy KACZMAREK, Ville d'Auby

Annexe : Liste des participants



NOM Prénom	Organisme
GOUBE Françoise	Présidente de la CT 2 – SAGE Marque-Deûle
GOVAERE Arnaud	BIOTOPE
GOSSET Charles	BIOTOPE
SEINGIER Victoire	SAGE Marque-Deûle
GUIGO Josépha	SAGE Marque-Deûle
GRUSZKA Diane	DREAL Hauts-de-France
LEJEUNE Laurent	DREAL Hauts-de-France
VILLERS Anita	EDA
GALLET Benoit	Conservatoire d'espaces naturels 59/62
LEROUX Jean-Luc	Mairie de Quiery-la-Motte
CATTEAU Emmanuel	CBNBL
DOUCHE Christine	CALL
CHEVILLARD Estelle	Agence de l'Eau Artois Picardie
TISON Yohan	Ville de Lille
DEBRABANT Charlotte	EDEN62
GLACET Jean-Marie	Chambre d'Agriculture NPC
FRULEUX Loïc	DDTM DT/Lille
JEDELE Julien	DDTM 62/SDE
LIENART Christophe	Maire de Deûlemont
POETTE Arnaud	MEL - ATVB